



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

*Le Ministre*

## **COMPTE-RENDU DE LA QUATRE-VINGT-TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

*Vendredi 20 mars 2026*

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 20 mars 2026 à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la quatre-vingt-troisième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication du Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de textes.*

### **I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur trois (03) points principaux, à savoir :

#### **1. De la prise en charge systématique des Diplomates et des Missions diplomatiques de la République Démocratique du Congo**

Le Président de la République tient à la mise en place d'un mécanisme fiable, pérenne et transparent garantissant une prise en charge systématique et régulière de l'ensemble des dépenses liées à la prise en charge de nos diplomates et au fonctionnement de nos Missions diplomatiques.

Rappelant le rôle stratégique qu'ils jouent dans la défense des intérêts de la République, la promotion de son image, le développement de la coopération internationale ainsi que la mobilisation des investissements et des partenariats au bénéfice du pays, il a précisé qu'ils constituent l'un des principaux instruments de projection de l'Etat à l'international, assurant au quotidien la représentation de la Nation, la protection de nos compatriotes à l'étranger et la mise en œuvre de la politique étrangère définie par le Gouvernement.



A cet effet, il a instruit le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public, la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale, Francophonie et Diaspora congolaise, le Ministre des Finances ainsi que le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics, d'accélérer le processus déjà engagé de l'évaluation exhaustive du coût global de fonctionnement de l'ensemble des Missions diplomatiques et du personnel à l'étranger, incluant les rémunérations, les loyers, les frais de fonctionnement ainsi que les engagements vis-à-vis des fournisseurs.

Ils devront, sur cette base, proposer un mécanisme structuré et sécurisé de prise en charge, reposant notamment sur l'implication voire une syndication des banques commerciales, afin de permettre le paiement direct et régulier des rémunérations du personnel diplomatique et administratif, des loyers des chancelleries et des résidences, des frais de fonctionnement ainsi que des fournisseurs et prestataires.

Ce mécanisme devra garantir la prévisibilité des paiements, la traçabilité des flux financiers ainsi que la conformité aux règles de gestion des finances publiques, et faire l'objet d'une mise en œuvre diligente, à laquelle il attache un prix particulier, afin de restaurer pleinement la dignité de nos représentations à l'étranger et de renforcer l'image de la République Démocratique du Congo sur la scène internationale.

## **2. De la situation préoccupante de Congo Airways SA**

A ce sujet, le Président de la République a été saisi du rapport de la mission d'enquête mixte composée de l'Inspection Générale des Finances, du Conseil Supérieur du Portefeuille et de l'Autorité de l'Aviation Civile qui a été diligentée auprès de Congo Airways SA en décembre 2025, aux fins d'examiner les faits dénoncés par le collectif de ses agents et d'évaluer la régularité, la conformité ainsi que la performance de sa gestion administrative, financière et opérationnelle.

Il en ressort que malgré les efforts engagés dans le cadre du Plan d'urgence de relance de cette entreprise, dont il avait instruit le financement lors de la 111<sup>ème</sup> réunion du Conseil des Ministres du 15 septembre 2023 et qui était évoqué à la



3<sup>ème</sup> réunion du 28 juin 2024, Congo Airways demeure confrontée à de graves dysfonctionnements, compromettant toute relance efficace et durable.

Cette détérioration de la situation fait peser sur l'Etat actionnaire des risques juridiques, financiers et réputationnels élevés. Elle est d'autant plus préoccupante qu'en l'absence d'une planification rigoureuse et d'un renforcement substantiel de la gouvernance, elle pourrait compromettre le processus de renouvellement de la flotte aérienne récemment acquise par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), au sujet de laquelle toute la lumière devra être faite sur les modalités d'acquisition, de financement et de capitalisation au sein de Congo Airways.

Il est également attendu que l'Etat Congolais s'acquitte de ses obligations financières envers cette entreprise, en procédant au paiement des droits dus, afin de lui permettre de mobiliser les ressources nécessaires à sa relance.

Tirant les conséquences de ces conclusions, le Président de la République a engagé le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, le Ministre des Finances ainsi que la Ministre du Portefeuille, sous la supervision de la Première Ministre, avec le concours des autres Ministères et organismes publics concernés, à produire un Plan de relance actualisé, réaliste et rigoureusement encadré sur le plan financier, assorti de mécanismes clairs de contrôle interne, de conformité réglementaire, d'audit approfondi de la gestion des ressources humaines et de reporting institutionnel régulier à l'Etat actionnaire.

Ces instruments devront constituer le socle d'une restructuration profonde et cohérente de la gouvernance managériale de cette entreprise, en vue de restaurer la discipline de gestion, de renforcer la redevabilité des dirigeants, d'améliorer la transparence dans la prise de décision et d'aligner les pratiques internes sur les standards de bonne gouvernance.

Ils devront, en outre, permettre de définir un modèle de gestion optimal, fondé sur des principes de performance, de soutenabilité financière et d'efficacité opérationnelle, garantissant la viabilité durable de l'entreprise, sa compétitivité sur le marché du transport aérien ainsi que la préservation des intérêts stratégiques de l'Etat actionnaire.



### 3. De la mise en œuvre du Programme de Développement d’Inga 3

Le Président de la République est revenu sur notre ambition de faire de la République Démocratique du Congo le véritable poumon énergétique du continent africain à travers le projet « Grand Inga », dont la mission stratégique est confiée à l’Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga (ADPI-RDC), placée sous son Autorité.

Avec un potentiel exceptionnel de 42.000 MW, le site d’Inga doit cesser d’être un simple gisement de promesses pour devenir le levier souverain de notre industrialisation, de notre transition écologique et de la dignité sociale de notre peuple.

Le Grand Inga incarne un choix historique : *électrifier durablement le pays, soutenir l’emploi des jeunes, impulser une croissance verte adossée à une industrie minière responsable et affirmer notre leadership énergétique en Afrique.*

La concrétisation de cette ambition repose sur des Partenariats de rang mondial.

A cet égard, l’approbation, le 3 juin 2025, par la Banque Mondiale, du crédit d’un milliard de dollars américains pour le Programme de Développement d’Inga 3 (PDI3), dont 250 millions déjà disponibles, marque une avancée décisive pour structurer le site et créer un corridor de croissance au bénéfice des communautés.

Toutefois, l’entrée en vigueur des Accords de financement le 02 février 2026 impose l’achèvement urgent du cadre de gouvernance du projet.

A ce titre, les Ministères sectoriels et le Gouvernement Provincial du Kongo Central sont tenus de conclure, dans un délai de 60 jours, les Protocoles d’accord de collaboration avec l’ADPI-RDC. Cette échéance étant imminente.

Dans cette perspective, il a instruit le Ministre d’Etat, Ministre de l’Industrie, la Ministre d’Etat, Ministre de l’Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté, le Ministre d’Etat, Ministre de la Formation Professionnelle, la Ministre de l’Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat, la Ministre de l’Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique



et Innovations, le Ministre de l'Emploi et Travail, le Ministre des Mines ainsi que le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité, à s'approprier sans délai les projets de protocoles transmis par l'ADPI-RDC, à procéder, sous la supervision de Madame la Première Ministre, à leur signature et à en transmettre les ampliations au Bailleur au plus tard le 03 avril 2026.

Par ailleurs, le Gouvernement a été invité à examiner diligemment, au sein de ses Commissions attitrées, le projet de Loi Grand Inga en vue de son adoption lors de la réunion du Conseil des Ministres du 27 mars prochain, puis de sa transmission au Parlement au plus tard le 31 mars 2026. Ce texte constitue un préalable déterminant à la mobilisation du soutien financier convenu avec la Banque mondiale.

Un rapport d'exécution des instructions déclinées supra est attendu dans un délai de cinq (05) jours.

### **Intervention de la Première Ministre :**

Dans la suite de la communication du Président de la République, **la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur l'amélioration de la gestion de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires des entreprises minières.**

Conformément au Pilier 1 du Programme d'Actions du Gouvernement relatif à la transformation économique et à la valorisation des ressources naturelles au profit des populations, ainsi qu'aux engagements pris dans le cadre du Programme du Compact de Résilience, le Gouvernement continue de veiller à une exploitation efficiente de nos ressources naturelles afin de favoriser le développement des territoires et d'améliorer les conditions de vie des communautés locales.

À cet égard, la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires des entreprises minières destinée au financement des projets de développement communautaire constitue un mécanisme important prévu par la législation minière, visant à permettre aux communautés locales directement concernées par les activités minières de bénéficier des retombées de l'exploitation, tout en contribuant plus largement au développement des territoires.



Cependant, au vu des certaines faiblesses relevées par les missions d'audit de la Cour des Comptes, un renforcement des capacités de dirigeants de certains Organismes spécialisés s'avère nécessaire, notamment en matière de gouvernance, de gestion administrative et financière, ainsi que de respect du cadre légal et réglementaire, en particulier en ce qui concerne la passation des marchés publics, l'obtention des permis requis et la conformité aux procédures administratives applicables.

A cet effet, la Première Ministre a invité la Ministre d'État, Ministre des Affaires sociales et Actions Humanitaires, et le Ministre des Mines à soumettre au Gouvernement, dans un délai de trente (30) jours, des recommandations innovantes visant :

1. *L'amélioration des mécanismes de supervision et de contrôle des Organismes spécialisés ;*
2. *Le renforcement de la gestion, la transparence dans la mobilisation et l'utilisation des fonds, notamment ;*
3. *La meilleure préparation administrative, technique, et surtout une meilleure articulation des projets financés avec les exigences d'un développement intégré et inclusif de nos communautés.*

Dans un deuxième volet, **la Première Ministre a évoqué la nécessité de l'encadrement du rôle et de l'intervention des chefs coutumiers dans la vie de l'Etat.**

Consécutivement aux résolutions du Forum national des Affaires coutumières, tenu à Kinshasa du 2 au 5 mars dernier, sur le thème : « *Le renforcement de l'autorité coutumière, gage de la stabilité, du développement, de la sécurité et de la cohésion des communautés en RDC* », et en rappel de l'instruction du Président de la République, formulée lors de la 23<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Conseil des Ministres du 22 novembre 2024, elle a réaffirmé que la vision du Gouvernement en matière de gestion des affaires coutumières repose sur la transformation des entités coutumières en véritables foyers d'impulsion du développement à la base.

En effet, a souligné la Première Ministre, c'est dans nos villages, nos groupements, nos secteurs et nos chefferies que vivent plus de 70% de la population Congolaise, encadrée au premier degré par le pouvoir coutumier.



Son Gouvernement entend faire des autorités coutumières des partenaires stratégiques de l'État, notamment dans la gouvernance, la promotion de la paix et le développement.

Cependant, la crise des valeurs traditionnelles et la persistance des conflits coutumiers et fonciers menacent la paix et la sécurité dans nos entités, compromettent la gouvernance administrative et hypothèquent le développement local. Les conflits entre différentes communautés génèrent des soulèvements, compliquant la vie locale et la collaboration avec l'État.

Il devient donc urgent de se mobiliser pour identifier et mettre en œuvre des solutions adaptées, afin de permettre aux Chefs coutumiers de jouer pleinement leur rôle. Il s'agit notamment de renforcer leur participation aux côtés de l'autorité administrative pour une gestion efficace de la vie dans nos entités territoriales.

Dans ce cadre, elle a engagé le Vice-Ministre de l'Intérieur en charge des questions Coutumières, sous la supervision du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, à proposer, dans une démarche à la fois pragmatique, légale et urgente :

1. *Les bases d'une réforme structurelle des affaires coutumières, avec pour ambition de faire de l'autorité traditionnelle, un acteur clé de la stabilité et du développement en RDC, tout en protégeant les communautés locales des ego et des ambitions personnelles;*
2. *La mise en place, en collaboration avec le Ministre d'État, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, ainsi que le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, et le Ministre des Finances, d'un mécanisme d'encadrement clair du rôle et de l'intervention des chefs coutumiers, conformément aux dispositions légales en vigueur ;*
3. *Le renforcement des mécanismes de prévention et de résolution des conflits, à travers les Commissions Consultatives de Règlement des Conflits Coutumiers (CCRCC).*

**La Première Ministre a terminé son intervention avec la triste nouvelle de la tragédie en mer impliquant nos compatriotes.** En effet, le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale chargé du monde Arabe, de la Diaspora, de la Francophonie et de l'Intégration Africaine de l'Union du Comores l'a informée de la survenance, en date du 18 mars 2026, d'une tragédie en mer, impliquant une embarcation transportant quarante-six



(46) immigrants illégaux parmi lesquels se trouvent, malheureusement, trente (30) de nos compatriotes.

Aux dernières nouvelles, les enquêtes se poursuivent sur place pour tirer au clair la situation des ressortissants Congolais victimes de cette situation, en vue de leur apporter l'assistance nécessaire. Elle a rassuré que le Gouvernement reste particulièrement attentif au développement de la situation.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a été chargé, à travers la Direction Générale de la Migration, ainsi que le Ministre Délégué près le ministre des Affaires Etrangères en charge de la Francophonie et de la Diaspora Congolaise, de sensibiliser nos compatriotes quant aux risques à s'engager dans l'aventure d'un voyage clandestin en Occident.

## II. POINTS D'INFORMATION

### II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué principalement par :

- *L'attente des retombées de la Tripartite tenue à Washington entre la République Démocratique du Congo, le Rwanda et les USA, sur la situation de la guerre dans la partie Est du Pays ;*
- *Les préparatifs des assises de la 13<sup>ème</sup> Conférence des Gouverneurs de Province prévues du 24 au 28 mars 2026 à Bandundu Ville avec plusieurs défis au menu de la population de cet espace de Grand Bandundu ;*
- *La stupéfaction mêlée d'indignation au sein de l'opinion, suite à l'interception par le Groupe de Lutte contre la Criminalité de la Police Nationale des cas avérés de simulation des kidnappings dans la Capitale Kinshasa.*



Sur le plan politique, le Conseil a été informé des tensions perceptibles dans les provinces à l'approche de la rentrée parlementaire de mars. A cet effet, le Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières ne cesse d'exhorter les Institutions provinciales à la stricte application de l'instruction du Président de la République relative à leur stabilité surtout en cette période de guerre. Par ailleurs, dans la province de la Mongala, la Cour Constitutionnelle a déclaré inconstitutionnelle la déchéance du Vice-Gouverneur et l'a réhabilité dans ses fonctions

Dans le chapitre du banditisme et de la criminalité, il a été indiqué, qu'en exécution des instructions du Chef de l'Etat lors de la dernière réunion du Conseil des Ministres, une grande réunion de sécurité s'est tenue, le samedi 14 mars 2026 au Ministère de l'Intérieur, avec la participation des Responsables des services civils, policiers et militaires afin de répondre drastiquement à la question de la recrudescence de la criminalité dans la ville de Kinshasa.

Au cours de cette réunion, ont été prises les décisions suivantes :

- *L'intensification des interpellations par le Groupe de Lutte contre la Criminalité et Stupéfiants du Commissariat Provincial de la Police Nationale de la ville province de Kinshasa, des auteurs de simulations des kidnappings ;*
- *La poursuite de l'opération Ndobu avec l'organisation des patrouilles mixtes PNC-FARDC, à la fois diurnes et nocturnes afin d'éradiquer le phénomène Kuluna ;*
- *La convocation imminente d'une réunion interinstitutionnelle sur la problématique des braquages et des visites domiciliaires causés par les hommes en uniformes ;*
- *La tenue imminente d'une réunion interservices avec la participation du Ministère des PT-NTIC, l'ARPTC et des opérateurs des Télécoms afin d'épiloguer sur les mesures de contrôle notamment l'interdiction de vente des cartes SIM préenregistrées et la réidentification des abonnés.*

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a terminé son rapport en informant le Conseil de la situation aux frontières ainsi que des quelques cas des sinistres et catastrophes enregistrés dans le Kasai-Oriental, le Kongo-Central et le Lualaba.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



## II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a informé les membres du Conseil de la situation opérationnelle et sécuritaire.

Celle-ci est marquée essentiellement, dans le Nord-Kivu, par le renforcement des troupes ennemies, en hommes et en matériels, en perspective des prochaines attaques, et dans le Sud-Kivu, par les actions offensives menées respectivement par les troupes de la coalition RDF/AFC/M23 dans la plaine de la Ruzizi et celles de la coalition Twirwaneho/Red-Tabara dans les Hauts et Moyens plateaux de Fizi.

S'agissant des terroristes ADF/MTM, leur présence dans le territoire de Mambasa a été marquée par les récentes incursions dans deux villages proches de Bandegaido.

Nonobstant la complexité de la situation, caractérisée d'un côté par la guerre de haute intensité, et de l'autre, par le terrorisme et insurrection, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a rassuré que nos Forces Armées se comportent dignement sur les différents théâtres d'opérations.

Il a été complété par le Ministre Délégué chargé des Anciens Combattants, qui a abordé la situation dans la périphérie de la ville de Kinshasa concernant le phénomène Mobondo. Depuis le début du mois de décembre dernier, aucun décès n'a été enregistré pendant que les efforts du Gouvernement commencent déjà à porter leurs fruits sur le terrain.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

## II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté le tableau épidémiologique en République Démocratique du Congo, avec un accent particulier sur le Choléra et le Mpox.

En ce qui concerne le Choléra, la situation montre une baisse des cas suspects, à la 10<sup>ème</sup> semaine épidémiologique de 2026, passant de 1.211 à 1.129, avec 3



décès enregistrés, soit une létalité de 0,7%, contre 0,6% la semaine précédente. La province du Sud-Kivu est la plus touchée au cours de cette semaine, avec 225 nouveaux cas suspects et aucun décès n'a été enregistré.

Dans la ville de Kinshasa, 187 nouveaux cas suspects et 1 décès ont été rapportés durant cette semaine, contre 240 cas et 2 décès à la 9<sup>ème</sup> semaine. Par ailleurs, 45 malades actifs sont actuellement pris en charge dans les Centres de Traitement du Choléra à Kinshasa, contre 84 à la semaine précédente.

S'agissant spécifiquement de cette épidémie de Choléra dans la Prison Centrale de Makala, le cumul de cas suspects est de 232 dont 7 décès, répartis dans 7 pavillons sur les 11 que compte la prison. La situation épidémiologique montre une évolution globalement favorable, marquée par l'absence de décès et un nombre important de guéris.

Quant au Mpox, comparée à la semaine précédente, la tendance à la 10<sup>ème</sup> semaine est marquée par une légère baisse du nombre de nouveaux cas suspects passant de 235 à 227.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

#### **II.4. Note d'information relevant du secteur de l'Economie**

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a informé le Conseil de l'organisation du troisième Forum Économique entre la République démocratique du Congo et la République d'Angola, du 31 mars au 03 avril 2026.

Placée sous le Haut Patronage de leurs Excellences Messieurs les Présidents Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO et João LOURENÇO, cette rencontre s'inscrit dans la dynamique de consolidation des relations bilatérales entre nos deux pays, avec pour ambition de faire de la proximité géographique, de la complémentarité économique et de la volonté politique partagée de nos Chefs d'Etat, les fondements d'un partenariat économique renforcé, concret et durable.

Le thème central retenu pour cette troisième édition étant : « *l'Intégration sous-régionale et développement du commerce transfrontalier* », ce forum constitue, à cet égard, un cadre stratégique de dialogue, de concertation et de projection commune autour des enjeux de l'intégration sous-régionale, de la fluidification



des échanges, de la sécurisation des corridors économiques et de la promotion des investissements croisés.

En termes d'objectifs stratégiques, l'ambition de cette troisième édition est de consolider les acquis des précédentes rencontres en orientant la coopération bilatérale vers des résultats concrets.

Afin de garantir le succès diplomatique, économique et institutionnel de ce rendez-vous, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a préconisé une synergie interministérielle renforcée, compte tenu de son caractère transversal et de ses implications dans plusieurs domaines. Car, il est question de garantir les intérêts stratégiques de notre pays et de renforcer les liens de coopération entre nos deux Peuples.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

## **II.5. Note d'information relevant du secteur des Ressources Hydrauliques**

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a informé le Conseil de la mise en service des modules 2 et 3 du complexe industriel de traitement d'eau de la REGIDESO Binza Ozone à Kinshasa intervenue le 18 mars 2026.

Dotée d'une capacité de production de 330.000 m<sup>3</sup> par jour, cette infrastructure permettra de desservir de l'eau potable à plus de 6 (six) millions d'habitants dans plusieurs communes de Kinshasa : *Ngaliema, Kintambo, Selembao, Mont-Ngafula, Bandalungwa, Kasa-Vubu, Ngiri-Ngiri, Bumbu, Makala, Kalamu, Masina, Ndjili et Kimbanseke.*

Il a précisé que la mise en service de cet ouvrage constitue une avancée majeure dans la stratégie du Gouvernement visant à améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base et à renforcer la résilience des infrastructures hydrauliques de la capitale.

La REGIDESO a été encouragée, avec l'appui du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers, à poursuivre les investissements nécessaires pour renforcer durablement les capacités de production et de distribution d'eau potable dans la ville de Kinshasa.



Aussi, le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a préconisé le renforcement de la coordination entre les Institutions concernées afin d'assurer l'exploitation optimale de ces nouvelles infrastructures et d'améliorer la qualité du service public de l'eau ; ainsi que la restauration de la cohérence économique dans la gouvernance de la REGIDESO SA, en apurant les paiements des factures de l'État.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

## II.6. Note d'information relevant du secteur de l'Entrepreneuriat

Pour sa part, le Ministre de l'Entrepreneuriat et Développement des Petites et Moyennes Entreprises a informé le Conseil du lancement officiel de la cérémonie de remise des kits professionnels aux femmes lauréats du projet d'autonomisation des femmes entrepreneures et mise à niveau des PME (TRANSFORME-RDC).

Ce mécanisme d'appui aux femmes entrepreneures suggère un parcours structuré et sécurisé en huit étapes ayant commencé par un appel à candidatures, en passant notamment par certaines formations obligatoires, pour finir par un coaching personnalisé de six mois.

La prochaine étape, a – t – il indiqué, la plus décisive pour la maturation complète du projet, est celle de remise des kits professionnels à toutes les lauréates, en commençant tout naturellement par une remise symbolique à certaines femmes pilotes suivant le phasage ci-après :

- *Kinshasa : 216 de 6.275 femmes lauréates obtiendront symboliquement leurs kits le 31 mars 2026, jour de clôture du mois de la femme consacré à la masculinité positive ;*
- *Kananga : 174 de 4.317 femmes lauréates recevront symboliquement des kits professionnels le 1<sup>er</sup> avril 2026 ;*
- *Mbuji-Mayi : 189 de 4.591 femmes lauréates seront servies le 8 avril 2026.*

Outre les trois villes ci-dessus, la cérémonie similaire avait déjà eu lieu à Matadi ainsi qu'à Bunia.

Pour le Gouvernement, il est question de :



- *Mettre en lumière les premières cohortes de lauréates ;*
- *Montrer l'impact réel du projet sur l'autonomisation économique des femmes ;*
- *Mobiliser les acteurs autour de la phase opérationnelle de distribution massive des équipements ;*
- *Affirmer le leadership du Président de la République dans la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;*
- *Annoncer à la grande masse féminine le lancement officiel prévu le 30 juin prochain du Programme Présidentiel pour l'Emploi et l'Entrepreneuriat des Jeunes, ainsi que le Concours National des Plans d'Affaires Simplifiés (CONAPAS), lesquels concernent et intéressent hautement les femmes entrepreneures.*

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

### **III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 82<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 13 mars 2026.

### **IV. EXAMEN ET ADOPTION DE CINQ (05) TEXTES**

#### **IV.1. Projet de Loi de ratification**

Le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil, pour examen et adoption, les textes ci-après :

- *Projet de Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 02 avril 2026. ;*
- *Projet de Loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n°26/0003 du 31 janvier 2026 modifiant et complétant la Loi n°023/2002 du 18 novembre 2002 portant Code judiciaire militaire en République Démocratique du Congo ;*
- *Projet de Loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n°26/007 du 14 mars 2026 portant création, organisation, fonctionnement et compétences du Tribunal Pénal Economique et Financier ;*



- *Projet de Loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n°26/008 du 14 mars 2026 portant adaptation des dispositions relatives à l'imposition des revenus contenus dans les législations spécifiques ;*
- *Projet de Loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n°26/006 portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo, proclamé par l'Ordonnance n°21/015 du 03 mai 2021 pour une période de 15 jours prenant cours le 18 mars 2026.*

Après débats et délibérations, tous ces textes ont été adoptés.

Commencé à 15h00', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 16h30'.

**Patrick MUYAYA KATEMBWE**  
**Ministre de la Communication et Médias**  
***Porte-parole du Gouvernement***

